

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 697

Artikel: La papauté et le rôle des femmes en politique

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265622>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

26 DEC. 1945

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION M ^{me} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer ADMINISTRATION M ^{me} Renée BERGUER, 7, route de Chêne Compte de Chèques postaux 1.943	Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— 6 mois 3.50 ETRANGER... 8.— Le numéro... 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date ANNONCES 11 cent, le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées
--	---	---

Pape PIE XII.

...C'est pour cela que le droit de vote est l'arme la plus puissante qui permettra à la femme d'accomplir son devoir social et religieux, devoir auquel elle ne peut se soustraire.

Pour 1946 AVIS IMPORTANT

Nos lecteurs trouveront encarté dans ce numéro le bulletin vert bien connu les engageant à verser au compte de chèques postaux No 1.943 de notre journal la somme de 6 frs pour tout abonnement à valoir pour l'année 1946.

Nous les remercions d'avance de ce geste, qui, d'abord facilite grandement la tâche de notre Administration ; puis aussi et surtout, devant ce cap des tempêtes à doubler qu'est le renouvellement de nos abonnements, nous apporteront une certitude encourageante. Car si notre „MOUVEMENT“ doit, non seulement vivre, mais s'étendre, rayonner au près et au loin, servir de liaison entre les femmes et défendre leurs intérêts, il lui est indispensable de pouvoir s'appuyer sur un nombre toujours croissant d'abonnés, et de parler au nom de toutes celles qui le lisent et l'appuient. Merci bien chaudement à tous ceux qui comprennent cette nécessité, et nous le prouvons d'une façon tangible qui nous est précieuse.

LE „MOUVEMENT FÉMINISTE“

Le vote des femmes au Grand Conseil vaudois

Atmosphère des grands jours, ce lundi 26 novembre, en reprise de la session d'automne. Dans la salle, presque pas un siège de député inoccupé. Acte de présence qui fait bien en cette occasion, un journaliste est allé rejoindre ses confrères aux tables de la presse. La tribune est comble. Beaucoup de jeunes : jeunes femmes et jeunes gens.

Car, à l'ordre du jour de la séance, est inscrit le « rapport sur la motion Bettens et consorts demandant au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de permettre aux femmes d'avoir une part plus active à la vie politique et sociale du pays ». Quelle circonlocution ! Et combien représentative de la prudence vaudoise et de la sage lenteur avec laquelle nos messieurs s'acheminent vers l'octroi du droit de vote aux femmes !

Il y a un rapport de majorité et un rapport de minorité. Le rapport de majorité très bien fait, mais un peu long, est présenté par M. Maurice Lavanchy, le populaire député socialiste d'Yverdon. Il est écouté dans un silence attentif. M. Pilet, radical, de Bottens, est l'auteur du rapport de minorité. Les arguments « pouristes » et « contristes » ? Ils sont tellement connus, tellement toujours les mêmes que l'on se croit transporté un quart de siècle en arrière, au moins. Rien n'aurait-il donc bougé, dans nos vies et dans les cerveaux ?

Pourtant M. Lavanchy, reliant le passé au présent, peut évoquer les promoteurs de naguère : Anton Suter, Charles Naine, mais aussi mettre en lumière les mérites, qui ont d'ailleurs sauté aux yeux des plus prévenus, des femmes pendant la guerre, et leur labour presque surhumain. Elles ont à nouveau prouvé leurs facultés d'adaptation, leurs capacités d'administration. Le travail de la femme

suisse est un des piliers de l'économie du pays.

Quant à cette définition : la « femme de petite moyenne » dédaigneusement exprimée par un Conseil d'Etat, ne peut-on lui opposer celle de « l'homme de petite moyenne », car M. Lavanchy affirme qu'il y en a, jusque dans les doctes assemblées du pays où chacun, en somme, qu'il soit homme ou femme, n'est apte à s'intéresser qu'aux sujets qui lui sont plus familiers que d'autres. Au surplus, les questions sociales ont à tel point débordé le cadre familial pour devenir affaires d'Etat, qu'il faudra bien en arriver à ce que les femmes s'en occupent aussi dans les Conseils de la nation.

M. Pilet, c'est : la femme au foyer, le charme et la grâce de la femme altérés par les compétitions politiques et électorales. Le droit de vote lui paraît un piètre cadeau pour récompenser le sexe aimable de ce qu'il fut et de ce qu'il fit pendant la guerre. Ce qu'il faut réformer, élargir, ce ne sont pas les cadres politiques, c'est le cœur des hommes.

Avec une feinte naïveté ou une rouée malice, M. Forel, à moins que ce ne soit M. A. Muret, — tous deux du parti ouvrier et populaire (P.O.P.), — demande à M. Pilet de lui expliquer par quel moyen il verrait atteindre ce résultat. L'un ou l'autre ne voit pas que l'on fasse grand cas de la grâce des femmes, lorsqu'on les admet à de rudes travaux de la campagne ou de l'usine. Quant à M. von der Aa, socialiste, il s'indigne que l'on parle récompense et qu'on la mesure, alors qu'il s'agit en fait d'un droit légitime à accorder purement et simplement aux femmes.

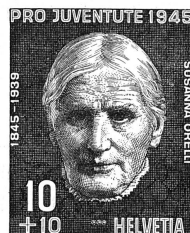
On prend beaucoup la parole, à la gauche de l'hémicycle. Quelle galanterie. Le P.O.P., M. le Dr. Jeanneret l'assure, n'a rien à envier ces jours en fait de succès électoraux et ne saurait être soupçonné de propagande intéressée. Les suffrages masculins lui ont suffi ! Quant à M. Alf. Pignat, radical, il s'épouante des bouleversements que causerait dans l'exercice des droits politiques — referendum, votations, etc. — un corps électoral subitement doublé. Pourtant, qui le croirait, le siège du Grand Conseil est fait. Il veut du moins que l'étude soit poussée à fond, de l'admissibilité des femmes au rang de citoyennes. Il vote donc, à une très forte majorité et avec pressante recommandation, le renvoi de la motion Bettens au Conseil d'Etat.

Un pas est franchi, certes. Mais, aux femmes vaudoises, par leur action obstinée, à faire forcer l'allure à l'escargot qui risque, encore et toujours, de demeurer attelé au char du suffrage, même s'il a réussi à s'engager jusque dans les arcanes et méandres du Châtelet !

*** May BORLOZ.

La pétition suivante, signée par 29 associations féminines vaudoises, avait été adressée, en date du 6 novembre, au président du Grand Conseil vaudois.

Les associations féminines soussignées tiennent à recommander à la bienveillante attention du Grand Conseil la motion de M. Ch. Bettens en faveur du suffrage féminin cantonal. La question est d'une grande importance. Cette réforme sociale, réalisée dans tous les pays qui nous entourent, est à l'ordre du jour en Suisse ; dix cantons l'étudient (aujourd'hui douze, (Réf.) ; un postulat est déposé au Conseil national. La Suisse ne peut plus ignorer ce problème dont la solu-



Timbre Pro Juventute

A l'occasion du centenaire de la naissance de Mme Suz. Orelli, l'initiatrice et la créatrice en Suisse des restaurants sans alcool.

Une femme et un timbre-poste

Enfin ! et répondant pour la première fois affirmativement à la demande que nous avions pris l'habitude régulière de lui adresser... Pro Juventute fait figurer sur sa série de timbres, en face d'un délicieux crocus bleu et d'une diaphane églantine rouge, et en compagnie d'un M. Forrer barbu et chevelu comme on ne l'était qu'à la fin du siècle dernier, une figure féminine ! une vraie figure féminine, celle d'une femme qui a travaillé, organisé, vécu et cela jusqu'à un âge avancé, et non pas une de ces allégories en costume cantonal, dont la collection, pour charmante qu'elle fut, avait à notre avis le tort de laisser croire que les femmes suisses sont surtout destinées à décorer des manifestations patriotiques ! Il a fallu la date anniversaire du centenaire de la naissance de Suzanne Orelli pour que l'on se soit

tion permettra aux femmes de travailler encore mieux au bien général et d'apporter leur solution aux graves problèmes que pose l'après-guerre. Il est naturel que les débuts civiques des femmes se fassent dans le canton.

C'est pourquoi nous vous prions respectueusement de vouloir bien faire vôtres les conclusions de M. Bettens.

Veuillez agréer, etc.

(Suivent les signatures)

La papauté et le rôle des femmes en politique

Il a déjà été fait allusion dans un de nos précédents numéros au discours prononcé par radio le 21 octobre dernier par le Pape Pie XII, s'adressant aux femmes catholiques italiennes, sous ce titre : « Votre heure, femmes catholiques, est venue : la vie publique vous appelle... » Plusieurs journaux féminins catholiques (Die Schweizerin à Lucerne, The Catholic Citizen à Londres, et sans doute nombre d'autres encore) en ont publié des passages, auxquels nous empruntons, certaine d'éveiller de la sorte l'intérêt de nos lecteurs, les fragments suivants :



Cliché Pro Juventute

Carte de la série
S. Freudenberg.

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

Cures de repos

ASSURANCE POUR LA VIEillesse

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

MOLARD, 11

GENÈVE

sions pratiques. Prenons, par exemple, la possession des droits civils: ceux-ci sont à présent les mêmes pour les deux sexes; mais combien plus efficacement ils agiraient, si hommes et femmes en usaient pour se compléter mutuellement!

Qui mieux qu'une femme, en effet, peut démontrer comment nous pouvons préserver la dignité de la femme, l'intégrité et l'honneur de la jeune fille, l'éducation et la protection des enfants? Or, tous ces problèmes sont de ceux qui se posent devant les gouvernements et les législateurs. Si les femmes veulent s'en préoccuper, se rendent-elles compte des avantages accrus qui en résulteront pour la famille et pour la société? ...C'est pour cela que le droit de vote est l'arme la plus puissante qui permettra à la femme d'accomplir son devoir social et religieux, devoir auquel elle ne peut se soustraire.

Les fonctions de l'Etat et de la politique doivent être consolidées de façon à assurer à chaque famille, dans chaque geste de son existence, les conditions économiques, juridiques et morales nécessaires au développement d'une paisible communauté. Mais si l'Etat ne crée pas une législation conforme à ce but, c'est le peuple qui en souffrira.

C'est pourquoi les femmes ne peuvent admettre que la politique soit la prédominance d'une classe sur une autre, ou la formation de desseins égoïstes en vue d'une expansion économique ou commerciale. Car le chemin qui les conduit aux urnes est le chemin de la paix.

(Librement traduit du Catholic Citizen 15 novembre 1945).

C'est sans doute en s'inspirant de ces si nettes paroles pontificales, mais aussi en tenant compte du mouvement en faveur du vote des femmes qui se manifeste actuellement dans onze de nos cantons suisses comme au Conseil National, que la Ligue suisse des Femmes catholiques a convoqué le 13 octobre dernier une journée d'études à Lucerne. Les évêques Fr. de Streng et Dr. Jos Meile avaient répondu par leur présence à cette invitation; ceux de Coire et du Tessin avaient envoyé des délégués; et l'on pouvait noter la présence de plusieurs hommes politiques catholiques, ainsi que d'un grand nombre de femmes en vue par leur activité. Prirent la parole, M. le professeur Frei, en se plaçant au point de vue théologique; puis M^{lle} E. Keller, licenciée en droit et directrice de l'Ecole sociale de Lucerne, qui montra l'évolution de la situation de la femme au cours des âges, et M^{me} Maria Trüb-Müller, parlant comme épouse et mère. Le second jour, ce furent M^{les} E. Köppli, Dr. en droit, et Rosa Louis, qui firent entendre la voix des femmes travailleuses de toute catégorie, et M. le conseiller national Scherrer, qui envisagea objectivement la tâche qui s'impose aujourd'hui aux femmes catholiques.

Après des discussions approfondies au cours desquelles l'on entendit aussi bien les adversaires que les partisans du vote des femmes, la résolution suivante fut votée:

1. Le développement spirituel et économique comme les circonstances actuelles justifient une collaboration active des femmes dans la vie publique, que cela soit dans la commune, le canton

ou la Confédération.

2. En considération des circonstances spéciales à la Suisse, la « Journée d'études » des 12 et 13 octobre 1945 préconise le développement organique de la collaboration des femmes à la vie publique.

3. La « Journée d'études » émet le vœu que la Ligue des Femmes catholiques poursuive en l'augmentant son travail d'éducation des femmes, et compte que celles-ci seront mises en contact avec les questions actuelles de la vie publique, de même qu'elles exerceront, partout où elles pourront leur être confiées, des droits politiques.

4. D'une manière générale, il n'existe pour des catholiques aucun motif à s'opposer aux demandes et revendications actuelles des femmes, sous réserve de tenir compte des conditions de la nature féminine et du bien général de la famille.

Aurons-nous à Genève un gouvernement suffragiste?

C'est la question que, tous les trois ans, se posent dans ce canton les suffragistes. Car bien que, sous notre « régime démocratique », la composition de notre cabinet ministériel ait infiniment moins d'importance qu'en An-

Assemblée générale annuelle de l'Association suisse des Femmes universitaires

Notre assemblée d'automne est, par tradition, couronnée de feuillages cuivrés et de brouillards; cette fois-ci, St-Gall, ville fantaisiste, nous accueillit sous une épaisse neige, en un somptueux décor de Noël.

La séance s'ouvrit dès le 10 novembre, au soir, et reprit le dimanche matin, dans la salle haute du Lyceum Club où les murs blancs s'harmonisaient avec la chute des flocons, tandis que les jattes de chrysanthèmes et les tentures oranges réchauffaient les yeux, sinon le thermomètre.

L'ordre du jour se déroula à un rythme impeccable sous la présidence compétente de M^{me} Hegg-Hoffet (Berne), assistée d'un comité central dont elle loua l'activité dévouée. Les affaires administratives et les rapports furent rapidement expédiés, un nouveau membre fut élu au comité central: M^{me} Jeanne-Verstappen (Neuchâtel).

Après discussion, on décida une étude supplémentaire du projet de la section bernoise sur la création d'un Institut de recherches ménagères et d'enseignement ménager supérieur. Puis on entendit deux communications, l'une, de M^{me} Wible, sur les occasions de travail pour femmes universitaires, l'autre de M^{me} Narbel, sur la parthénogénèse d'une variété de papillons. Ce travail de recherches, exposé avec beaucoup de clarté, illustré de projections lumineuses, a pu être mené à bien grâce à une bourse accordée par l'Association suisse à l'occasion de son jubilé.

L'Assemblée de 1945 eut une saveur particulière, oubliée depuis six ans: la reprise de contact avec les Associations étrangères. De



Cliché Pro Juventute

Carte de la série S. Freudenberg.

gleterre par exemple, parce que toute influence en ce domaine constitutionnel dépend essentiellement du « Peuple Souverain... masculin... » l'opinion, l'attitude, les actes qui relèvent essentiellement, de leurs Départements de nos sept chefs de gouvernement jouent cependant leur place dans notre vie politique, et par conséquent dans notre vie de suffragistes. Et c'est ainsi que nous avons eu la bonne surprise de trouver le vote des femmes mentionné « pour examen » dans le

programme gouvernemental du discours de St-Pierre: à qui le devons-nous?...

Car si nous avons perdu un antisuffragiste avec M. Adrien Lachenal, en revanche, nous avons gagné un suffragiste convaincu, aussi bien par ses opinions personnelles que par doctrine de parti en M. Rossetti, qui n'est peut-être pas étranger à cette mention. Nous gardons deux suffragistes, qui n'ont pas craint de nous dire précédemment leur opinion sur le plan fédéral, MM. Picot et Pugin. Nous gardons un antisuffragiste impénitent en M. Perréard, qui a pourtant dû céder à ses collègues dans le discours gouvernemental. M. Balmer nous quitte mais comme il n'était suffragiste que hors du gouvernement et d'une prudence telle à l'Hôtel de Ville qu'elle ne nous était guère de secours, peut-être retrouverons-nous en lui l'aide dont ses neuf ans d'activité gouvernementale nous ont privés? M. Duboulet, qui lui succède, nous paraît devoir professer des sympathies suffragistes personnelles, mais sera sans doute entravé par la merveilleuse tactique de son parti (radical), qui a décidé de soutenir le vote des femmes sur terrain fédéral pour le combattre d'autant plus sur terrain cantonal! M. Casati sera, à n'en pas douter ravi de cette même disposition qui lui facilitera la tâche; quant à M. de Senarclens, le benjamin de notre Exécutif, il ne nous a jamais produit l'impression de se poser en défenseur de nos droits — à moins que le milieu social et anticatholique qui l'entoure n'exerce de l'influence sur lui en ce domaine...

Attendons le développement des événements qui ne pourra manquer d'être intéressant.

E. Gd.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthodes
programmes
individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE

Féminisme grammatical

Questionnaire de M. Walter Stehli.
Réponses et suggestions.

La solution courante et simpliste est de mettre « femme » devant le mot masculin: femme pasteur, femme médecin, femme architecte, sculpteur, etc.

Pour certains mots, une solution plus directe du problème n'offre pas de difficulté et, si elle satisfait l'oreille, a des chances de passer dans l'usage, qui a toujours les dessous qu'on ne voit pas: les objections des linguistes.

Ainsi je crois à l'adoption probable de: prédictatrice (question 1); opératrice, chirurgienne (8); laborantine (9), artisanne (11); tous les mots terminés par an doivent s'écrire au féminin avec un n, sauf paysan; avocate (12); statuaire (14); on entend dire cheftaine, cheffesse (15), directrice est déjà consacré; aide-maçon (16); terrassière (17); conductrice, automobiliste, chauffeuse (18); aviatrice, et pourquoi pas une pilote? (19); parachutiste (20); partisane (21), figure dans Littré et Beaujeu.

Plusieurs mots pourraient être employés tels quels au féminin: dentiste (7); architecte (10); peintre (13); statuaire (14); automobiliste (18); pilote (19); parachutiste (20); militaire (22).

Les mots employés par eux peuvent faire au féminin euse, trice, esse (baillesse, défendresse (procès), vendresse (contrat de vente); orresse (en remontant à l'origine latine); ainsi on pourrait forger: pastoressa (1); doctrice (tiré du bas latin doctrix, Saint Jérôme (2) et, c'est

déjà fait, maîtresse (2); doctoresse (on l'entend déjà, 5); autresse (cela se dit en anglais et on l'entend parfois en français, 4); médiatrice (du bas latin « médior », Tertulien; le féminin de praticien serait praticienne 6); opératrice (8); ce mot figure dans Littré et Beaujeu sous opérateur: « on dit quelque fois au féminin opératrice »; La Fontaine: « Voilà l'opératrice aussitôt en besogne »; plaideuse (12) celle qui plaide, qui est en procès, ce mot est sanctionné par les dictionnaires.

Reste le 3. On dit en général aussi écrivain d'une femme; « Mme de Staël est un très bon écrivain » (Littré et Beaujeu); le féminin ne pourrait être que « écrivaine », mais je ne crois pas qu'il ait des chances de succès; ni le mot « littératrice », féminin correctement formé de littérateur.

J'ai de grands doutes sur l'avenir de « sculpteuse », « professeuse », « professoressa », « pastoresse », « doctrice », « médiatrice ».

Emile THULO, Lausanne.

Mademoiselle,

A l'intention de M. W. Stehli, je vous donne les réponses que je ferais aux questions posées dans votre dernier numéro:

1. Une prédictatrice, ou encore Mme ou Mlle X., pasteur.
2. Mme ou Mlle X., professeuse (de littérature), ou encore littératrice.
3. Un écrivain ou une femme de lettres.
4. Elle en est l'auteur.
5. Soit Mme ou Mlle X., médecin, chimiste, pharmacienne, physicienne, philologue, doc-

teur en philosophie, soit, si c'est un médecin, la doctoresse X.

6. Une doctoresse, Mme ou Mlle X., médecin.
7. Une dentiste.
8. Une chirurgienne.
9. Une laborantine, une chimiste, une physicienne, une minéralogiste, une employée ou une aide de laboratoire, une pharmacienne, etc.
10. Une architecte, une femme architecte, une dessinatrice.
11. un artisan (la femme peut être l'artisan de son bonheur ou de son malheur) ou, mieux une boulangère, une cuisinière, une ébéniste, éventuellement une menuisère, une serrurière, une électricienne, comme une couturière ou une tailleur.
12. une avocate.
13. Mme ou Mlle X., peintre; une aquarelliste, une graveuse, éventuellement une femme peintre, mais jamais peintresse.
14. Une sculpteuse, éventuellement une femme sculpteur.
15. Une directrice, ou Mme X., chef de la maison V., ou encore la cheftaine, dans un sens moins restreint que celui qui est réservé aux éclaircissements.
16. Une manœuvre, une aide-maçon.
17. Une terrassière, une fossoyeuse.
18. Une conductrice d'auto ou une automobiliste, voire, le cas échéant, une chauffeuse, ou encore une chauffeuse, si elle conduit professionnellement.
19. Une aviatrice, ou une pilote d'avion.
20. Une parachutiste.
21. Une partisane, une franc-tireuse.
22. Une soldate, une militaire, une femme-sol-

dat, mais aussi une artilleuse, une fusilière, une mitrailleuse, à la rigueur une femme-soldat. Mais j'espère qu'un jour, les masculins de ces mots pourront disparaître du dictionnaire et que les seules mitrailleuses en usage seront celles que l'on emploie pour river des pièces métalliques de ponts ou de véhicules servant aux transports pacifiques.

L. BLANC, Leysin.

1. Femme pasteur.
2. Institutrice, professeur de littérature.
3. Femme de lettres, femme écrivain, femme auteur (Larousse).
4. L'auteur ou la créatrice de son œuvre.
5. Doctoresse (femme qui a obtenu le diplôme de docteur, d'après Larousse) ou Mme X., docteur ès lettres, docteur en chimie, etc.
6. Doctoresse ou docteur en médecine ou femme médecin (Mme X., médecin).
7. Dentiste (Mme X., dentiste).
8. Pourquoi pas chirurgienne ou femme chirurgien?
9. Laborantine (en tout cas dans la Suisse romande). Il n'y a d'ailleurs pas de désignation spéciale pour la fonction masculine équivalente, sauf celle de garçon de laboratoire, qui correspond à des fonctions inférieures à celles de la laborantine, et plutôt à la notion de serviteur ou domestique qu'à celle d'aide scientifique.
10. Femme architecte ou Mme X. architecte, ce dernier mot masculin en général pouvant être sans inconvénient appliqué à la femme, qui exerce la profession d'architecte.